

REFERENCES FOURNIES PAR LE CLIENT

Cde : AW-614905.03 CC5227 PO 379015  
 Devis : DE22-0069  
 Reçu le, 23/02/22 Prélevé le  
 Demandeur: M HERINCKX Laurent  
 Description: Mesure TEM amiante dans l'eau

Commentaire:

SGS BELGIUM SA  
 PARC CREALYS  
 RUE PHOCAS LEJEUNE 4  
 5032 GEMBLOUX  
 BELGIQUE

Toulouse, le 1 - mars - 22

RAPPORT D'ESSAI Page 41 / 46  
 AM22-01217

Références Labo: AM22-01217.021

Références Client :1012087

Documents de référence :

- LAB REF 26 et LAB REF 28

- Norme NFX 43-050 : Détermination de la concentration en fibres d'amiante par microscopie Électronique à transmission (méthode indirecte)

Technique analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique

Critère de sélection : Seules les fibres d'amiante de longueur supérieure à 5µm, de rapport L/l supérieur à 3 et dont le diamètre est inférieur à 3,0 µm sont prises en compte.

	Unités	Résultats
<b>Analyse pour recherche d'amiante dans l'eau par META</b>		
	<b>NFX 43-050</b>	
Fraction du filtre calcinée	-	0,50
Volume prélevé	L	0,5
Surface de filtration	mm <sup>2</sup>	270
Surface d'ouverture des grilles	mm <sup>2</sup>	0,013
Nombre de grilles observées	-	3
Nombre d'ouverture de grilles observées	-	60
<b>Sensibilité analytique</b>	<b>fibre/L</b>	<b>1385,64</b>
<b>Nombre de fibres comptées</b>	-	0
<b>Concentration en Fibres</b>	<b>fibre/L</b>	<b>&lt; 4143,06</b>
<b>Type d'amiante</b>	-	-
Limite inférieure en fibres comptées	-	0,00
Limite inférieure en concentration f/L (a)	fibre/L	0,00
Limite supérieure fibres comptées	-	2,99
Limite supérieure en concentration f/L (a)	fibre/L	4143,06

**ALEXIS SOREL**  
 Responsable adjoint UT  
 (signature électronique)



# Bulletin d'Analyse

## REFERENCES FOURNIES PAR LE CLIENT

**Cde :** AW-614905.03 CC5227 PO 379015  
**Devis :** DE22-0069  
**Reçu le,** 23/02/22 **Prélevé le**  
**Demandeur:** M HERINCKX Laurent  
**Description:** Mesure TEM amiante dans l'eau

**Commentaire:**

SGS BELGIUM SA  
PARC CREALYS  
RUE PHOCAS LEJEUNE 4

5032 GEMBOUX  
BELGIQUE

Toulouse, le 1 - mars - 22

RAPPORT D'ESSAI  
AM22-01217 Page 42 / 46

Le présent rapport d'essai comporte 46 page(s). Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Aucune modification ni altération ne pourra y être portée après communication. Si vous souhaitez incorporer dans vos documents un rapport d'essai, il doit être inclus entièrement.

Le présent rapport ne concerne que le produit soumis à l'analyse et est émis par la Société conformément à ses conditions Générales de Services (disponibles sur [www.sgs.com/en/terms-and-conditions/general-conditions-of-services-francais](http://www.sgs.com/en/terms-and-conditions/general-conditions-of-services-francais)). Les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande.

Tout porteur de ce document est prévenu que les informations qu'il contient reflètent uniquement les constatations de la Société au moment de son intervention et, cas échéant, dans la limite des instructions du Client. La responsabilité de la Société est exclusivement engagée vis-à-vis de son Client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir toutes ses obligations légales et contractuelles.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de poursuites judiciaires.

Si le prélèvement n'est pas réalisé par la structure SGS France division EIHT, les caractéristiques associées à l'échantillon ne sont pas de sa responsabilité. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité sur les résultats impactés par des informations fournies par le client.

(a) L'intervalle de confiance à 95% de la concentration est issu d'une statistique de Poisson.

Si le nombre de fibres comptées est inférieur à 4, le résultat est rendu sous la forme : inférieur à la limite supérieure de l'intervalle de confiance.

Si 100 fibres sont observées sur au moins 4 ouvertures de grilles, le comptage est arrêté quelle que soit la sensibilité analytique atteinte.